

*COMMUNE  
DE HIRTZBACH*

**BULLETIN**



**COMMUNAL**

*DECEMBRE 2022*

## 1. Informations paroissiales

- ❑ Les prochaines célébrations auront lieu en l'église Saint Maurice (sous réserve d'éventuelles modifications liées à la situation pandémique) :
  - dimanche 11.12.2022 : 18 h 00 Messe  
*intentions : HIGELIN Auguste et Louise*
- ❑ Référents paroissiaux (rappel) :
  - Nos célébrants :
    - Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
    - Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).
  - Nos personnes relais :
    - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
    - Claire MUNCK, référente à la Communauté de Paroisses et pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
    - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.

Consultez le site internet : [www.coeur-du-sundgau.fr](http://www.coeur-du-sundgau.fr)

- ❑ Un merci chaleureux à toutes les personnes ayant répondu favorablement à notre appel de solidarité par la vente des couronnes de l'Avent et des arrangements de portes.
- ❑ Messe de Noël le 25.12.2022 à 10 h  
Joyeux Noël  
Ouvrons nos cœurs, ouvrons nos demeures  
Noël est né,  
Laissons venir le Bonheur,  
Voici venue l'heure où tout devient Douceur et Beauté,  
Meilleurs vœux de Bonheur, et Joyeux Noël à tous.  
Le conseil de Fabrique.

**NB :** le programme des messes de la Communauté de Paroisses Cœur du Sundgau se trouve au fond de l'église.

## 2. Merci à nos porteurs

Ils sont treize et assurent bénévolement, chaque mois, la distribution du présent bulletin à plus de 600 foyers.

Grâce à eux, la population dispose régulièrement d'informations pratiques sur le culte, la vie associative, les services ouverts aux habitants dans divers domaines, les évolutions législatives se rapportant à la vie quotidienne, les droits et devoirs des citoyens, l'état civil, les grands anniversaires...

En outre, le bulletin communal permet aux Hirtzbachois d'insérer gratuitement une annonce (achat, vente, location, recherche d'emploi...) ou un remerciement (anniversaire, décès d'un proche...).

Depuis plus de quatre décennies, le bulletin (ou « Echo » pour les anciens) est le trait d'union indispensable entre la Commune et ses habitants, en grande partie grâce à nos porteurs !

En cette fin d'année, ils viendront comme de coutume solliciter vos encouragements sous la forme d'un don facultatif dont le montant est laissé à la libre appréciation de chacun.

Merci de votre soutien et du bon accueil que vous leur réserverez pour le service bénévole qu'ils accomplissent chaque mois.

### **3. Calendrier des manifestations**

A l'instar des années précédentes, un calendrier (non exhaustif) des manifestations prévues en 2023 est joint au présent bulletin.

A cet égard, nous remercions les associations locales qui nous ont communiqué les dates de leurs manifestations et ont ainsi rendu possible la parution de ce calendrier dès le mois de décembre 2022.

### **4. Communiqué de l'Association des Donneurs de Sang**

L'Association des Donneurs de Sang informe ses membres et toute personne intéressée qu'un Don du Sang sera organisé **le vendredi 02 décembre 2022, de 16 h 30 à 19 h 30 au Foyer Saint Maurice.**

La collation sera assurée par l'E.F.S (collet fumé et salade de pomme de terre).

L'Association compte sur une participation massive, la fin d'année étant toujours une période critique au niveau des stocks de produits sanguins.

La collecte du 07 octobre 2022 à CARSPACH a rassemblé 62 donneurs. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

### **5. Communiqué de la Bougeotte**

La Bougeotte de Hirtzbach tient à remercier :

- Tous les bénévoles qui ont généreusement donné leur temps pour embellir Hirtzbach de belles décorations de Noël ainsi que les donateurs de matériel (bois, tissus...) et d'arrangements de Noël.
- La municipalité et les employés communaux pour l'achat, l'installation des sapins de Noël, de l'éclairage et leur soutien.
- Toutes les personnes qui les encouragent.

Bonnes fêtes de l'Avent et de fin d'année.

### **6. Chasse - Avis aux promeneurs**

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable le **dimanche 04 et le samedi 17 décembre 2022.**

## 7. Fêtes de Noël

- ❑ Annoncée dans le bulletin de novembre 2022 et sauf resserrement des mesures sanitaires, la Fête de Noël des aînés du village aura lieu le **samedi 17 décembre 2022** à partir de midi au Foyer Saint Maurice.

Cette fête est ouverte aux personnes âgées de 65 ans et plus, invitation personnelle à suivre. Si certaines ont été oubliées, qu'elles n'hésitent pas à se manifester (nous nous en excusons auprès d'elles).

**Attention : les personnes souhaitant y participer sont invitées à retourner le talon réponse joint à l'invitation ou à téléphoner à la mairie (03.89.40.99.21), avant le 09.12.2022, dernier délai.**

- ❑ La Commune assumera par ailleurs son rôle traditionnel de Père Noël dans les écoles.

## 8. Caritas Alsace : une aide de proximité

Caritas Alsace compte sept équipes dans le Sundgau. En 2021, les 90 bénévoles du secteur ont aidé 289 familles en situation de pauvreté.

En 2021, le nombre de familles aidées a dépassé celui de 2019 et 2020. Dans le domaine de l'aide alimentaire, la hausse a été spectaculaire à l'épicerie solidaire de **Ferrette** (+43% en 2021) et à **Dannemarie** (+38%). Les autres équipes de Caritas Alsace du Sundgau (**Altkirch, Seppois, Hirsingue, Illfurth**) sont particulièrement dynamiques, chacune dans son domaine d'activité. Une belle dynamique de réseau est en train de se mettre en place autour du Grenier de la Solidarité d'**Oberdorf-Illtal**. Caritas Alsace est à la recherche de dons et de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Vous pouvez trouver les différentes équipes sur le site internet : [www.caritas-alsace.org](http://www.caritas-alsace.org)

## 9. Aides financières pour la rénovation énergétique

Les propriétaires et co-propriétaires peuvent désormais bénéficier d'aides pour améliorer la rénovation énergétique de leur logement.

Les aides auxquelles vous pouvez prétendre sont les suivantes :

- **MaPrimeRénov'** : conditions et dépôt de la demande sur le site <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : conditions et création de compte sur le site de l'Anah [https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos\\_po](https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po)
- **L'Éco prêt à taux zéro** : pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>
- **Le chèque énergie** : aide nominative au paiement des factures d'énergie. Le montant est de 100 €.

- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La TVA à 5,5%** : retrouvez le formulaire d'attestation sur le site du service public <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tva-taux-reduits-travaux>
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : vous pouvez en savoir plus sur le site du service public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>
- **L'exonération de taxe foncière** : les communes ou les départements peuvent exonérer temporairement certains ménages de payer la taxe foncière
- **Le micro crédit ou le crédit à la consommation** : pour rénover son logement, il est aussi possible de souscrire un prêt instantané en ligne (par exemple sur la plateforme : <https://finfrog.fr/credit-rapide/instantane>) ou un crédit à la consommation auprès d'organismes financiers.

Retrouvez toutes les infos sur le site : internet : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr).

## **10. Déchets verts : points d'apports volontaires**

Dans le cadre de la prochaine mise en place de nouvelles filières, les déchets verts ne seront plus pris en charge dans les déchèteries dès le lundi 14 novembre 2022. La liste des points d'apports volontaires acceptant les déchets verts est disponible sur le site de la Communauté de Communes Sundgau à l'adresse suivante : <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/dechets-verts.htm>

## **11. Marche populaire « La Tempête »**

L'Union Carspach-Hirtzbach (Football) organise la 22<sup>ème</sup> marche populaire « La Tempête », le **lundi 26 décembre 2022**.

- Parcours de 10 km à travers le ban communal + parcours adapté ;
- Départ au Foyer, entre 7 H 00 et 14 H ; délai d'arrivée : 17 H ;
- Inscription 2,00 €
- Restauration et buvette au Foyer (escalope de dinde panée ou jambon braisé, frites et salade – prix : 12 €).

La préinscription des groupes peut être adressée par courriel à :

- Emilia HELL: [emiliahell2312@gmail.com](mailto:emiliahell2312@gmail.com)
- François SCHMITT : [fc.schmitt@orange.fr](mailto:fc.schmitt@orange.fr)

## **12. Equipements neige obligatoires en « zones montagnes »**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, tout véhicule circulant dans des zones dites « de montagne » doit désormais être doté d'un équipement hivernal, pour la période du 01.11 au 31.03 : pneus neige ou dispositif antidérapant (chaînes ou chaussettes).

Dans le Haut-Rhin, 140 communes sont concernées par cette nouvelle réglementation, dont le Sud du Sundgau (région de Ferrette).

En cas d'infraction, le conducteur encourt une amende de 135 €, voir l'immobilisation du véhicule.

## **13. Ouverture du Centre Contact Amendes**

Un nouveau service pour vos amendes a ouvert depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Ce centre de contact régional des amendes est à votre disposition pour payer vos amendes ou vous renseignez. Vous pouvez le joindre du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 par téléphone au 03.29.69.69 ou par mail à l'adresse : [contact-amendes@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:contact-amendes@dgifp.finances.gouv.fr)

## **14. Vols et cambriolages**

Comme il est de mise à l'approche des fêtes de fin d'année, une recrudescence des cambriolages a été observée dans le Sud de l'Alsace. Les secteurs d'ALTKIRCH et d'ILLFURTH n'y échappent pas.

La gendarmerie invite à la plus grande vigilance, et incite les habitants à lui signaler immédiatement toute présence suspecte dans leur quartier.

Une transmission rapide de l'information, accompagnée si possible d'éléments concrets (description vestimentaire et physique des individus, type et immatriculation des véhicules utilisés, etc...) permettra à nos gendarmes de combattre efficacement ce type de délinquance.

## **15. Info spéciale TRI – Fêtes de fin d'année**

Voici quelques consignes à respecter lors de la présentation des déchets relatifs aux fêtes de fin d'année :

- les emballages cadeau en papier glacé ou films glacés** et l'ensemble des **nœuds d'emballage** ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte sélective. Ils doivent être évacués avec vos **ordures ménagères**. A l'inverse, les emballages cadeau en papier peuvent être mis dans le sac transparent.
- Les cartons doivent impérativement ne pas être fermés et être mis à plat** pour faciliter leur manutention. Les éléments en polystyrène sont recevables au tri (sac transparent).
- Les jouets en plastique et les peluches** dont vous souhaitez vous défaire ne doivent pas être mis dans le sac transparent. Vous pouvez vous rapprocher d'un organisme de bienfaisance (Croix Rouge, Terre des Hommes...) ou les évacuer avec les **ordures ménagères**.

## **16. Tri en déchèterie**

- Les jouets électriques doivent être apportés en déchèterie ;
- Les appareils électroniques hors service peuvent être jetés en déchèterie ;
- Les sapins défaits de toute décoration et d'emballage sont à déposer en déchèterie ou dans la benne à déchets verts ;
- Les sapins en plastique sont à jeter en déchèterie, dans la benne à « encombrants ».

## **17. Conteneur à déchets verts : attention au feu (RAPPEL)**

Avant de déverser des cendres dans le conteneur à déchets verts, il convient de s'assurer que les cendres soient complètement froides, **afin d'écartier tout risque d'incendie, comme cela se produit encore trop souvent !!!**. Faisons preuve de bon sens et de vigilance !

## **18. Départs et arrivées dans le village**

Les personnes établies depuis peu dans le village sont les bienvenues. Elles sont invitées à venir s'inscrire à la mairie où elles pourront s'informer sur les formalités à accomplir à l'appui de leur changement d'adresse, s'inscrire sur la liste électorale, se renseigner sur les modalités d'obtention des conteneurs et sacs à déchets et obtenir tous renseignements utiles sur le village et ses services.

Quant aux personnes quittant le village, elles seraient également bien aimables d'en informer la mairie et de lui communiquer leur nouvelle adresse.

Ce signalement incombe aussi aux propriétaires – bailleurs (un simple appel téléphonique de leur part à la mairie serait très apprécié !).

## **19. Remerciements**

Clémentine et Amédée Pflieger remercient M. le Maire et toute son équipe, le Crédit Mutuel, leur famille et leurs amis pour les gentilles attentions qui leur ont été témoignées à l'occasion de leur Noces de Diamant.

## **20. Etat civil**

### Naissance

Le 31 octobre 2022 à Mulhouse est née Joyce, Sophie, Agnès, Nina, premier enfant de Quentin WIEDEMANN et Elodie GAUTHIER, demeurant ensemble 11A rue Principale.

Félicitations aux heureux parents !

## ☐ Décès

A rejoint la maison du Père :

- Le 08 novembre 2022 à Heimsbrunn, Joséphine SCHATNER née BRAND à l'âge de 91 ans

## **21. Les grands anniversaires de décembre 2022**

65 ans :	M. HAENNIG	Maurice
	Mme LILLO	Patricia
66 ans :	M. WOELFFEL	André
	M. BRITZ	Jean-Paul
68 ans :	Mme LEJEUNE	Francine née BUBENDORFF
	M. MUNCH	Denis
	Mme JUND	Monique née HEINIS
69 ans :	M. LITZLER	Serge
	Mme KLUSKA	Andrée née SCHOENIG
	Mme SIMON Raymonde	née DOPPLER
	M. EHRET	Jean-Claude
70 ans :	Mme MUNCH	Nicole née GRIENENBERGER
75 ans :	Mme WALTER	Irène née MEISTER
	Mme SCHURCK	Yveline née MARCHYLLIE
	M. DIDIER	Jean-Claude
76 ans :	M. BLAES	Pierre
79 ans :	M. SCHMITT	François
	M. LAGROST	Michel
81 ans :	Mme GRATZ	Marguerite née MEYER
82 ans :	Mme KAUFMANN	Marie-Jeanne née WALCH
84 ans :	Mme BIHR	Marie-Louise née KUHN
87 ans :	Mme MEYER	Margot née DIEBOLT
89 ans :	Mme RICH	Miriam née HAETTICH
90 ans :	Mme WALCH	Marie-Jeanne née PFLIEGER
91 ans :	Mme LIGIBEL	Christiane

### **Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH**

**Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40**

**Courriel : [mairie@hirtzbach.fr](mailto:mairie@hirtzbach.fr)**

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.

**La Mairie de HIRTZBACH sera exceptionnellement fermée du vendredi 23 décembre 2022 au dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2023.**